

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023- 12/4/25 DOSSIER N°6014</b>	<b>EPLEFPA D'AHUN - FINANCEMENT DE STAGES D'ETUDES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN  
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : EPLEFPA D'AHUN - FINANCEMENT DE STAGES D'ETUDES -  
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la convention relative au fonctionnement de l'EPLFPA d'Ahun du 15 octobre 2010,*

*VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-12/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'attribuer une subvention de **7 151 euros** à l'EPLEFPA d'AHUN pour le financement d'un séjour devant être réalisé au Maroc pour les 15 élèves de Licence DARE (Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau) au titre de l'année scolaire 2023/2024.

Dit que la somme nécessaire sera imputée article 657382 – chapitre 65 – fonction 222 du budget départemental 2023.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**